

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### NEW BODY LINE

**SIEGE SOCIAL:** AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2024, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- La liste des membres du conseil d'administration

### I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.**

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**3<sup>ème</sup> résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.**

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*



**5<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant / DT</b>
Résultat de l'exercice	1 351 483.376
Résultat reportés	4 358 456.229
Réserves facultatives 2022	0.000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Affectation pour :</b>	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
<b>Reliquat sur le bénéfice 2023 à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit</b> 0,300 dinars par action	<b>1 275 120.000</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>4 434 819.605</b>

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 26/09/2024.

(\*) Soit un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**6<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**7<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**8<sup>ème</sup> résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

**Mr. HAMZA Abdelkader et Mr. SNENE Mahmoud Hafedh** en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**9<sup>ème</sup> résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, aucune candidature n'étant sélectionnée. Un deuxième appel à la candidature devrait être lancé conformément au règlement général de la Bourse pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*



**10<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**11<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2024 à 2026.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*

**12<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.*



## II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Exprimé en dinars

<i>ACTIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</i>			
		31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles		245 831	245 831
Amortissements		-225 828	-205 830
Immobilisations Corporelles		4 914 330	4 889 213
Amortissements		-4 335 172	-4 106 391
Immobilisations Financières		1 652 904	1 044 714
Amortissements		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>2 252 065</b>	<b>1 867 537</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>			
		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 252 065</b>	<b>1 867 537</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		2 030 592	2 397 406
provision		-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés		2 053 601	1 565 078
Provisions		-	-
Autres actifs courants		244 631	406 391
Provisions		-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers		6 128 397	6 389 927
Provisions		-	-
Liquidités et équivalent de liquidités		608 608	957 936
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>11 033 138</b>	<b>11 684 047</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>13 285.203</b>	<b>13 551 584</b>

NEW BODY LINE S.A  
 (Seamless Garments)  
 Av. Ali Belhaouaj BP N°45  
 5120 Kessabou - Médina - Tunisie

## Exprimé en dinars

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS APRES AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	27 332	45 366
Réserves	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	2 656	2 656
Autres compléments d'apport	98 257	98 257
Résultat reporté	4 434 819	4 358 456
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>10 983 626</b>	<b>10 925 297</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Emprunts	-	-
provision	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	232 195	425 506
Autres passifs courants	2 069 382	2 200 781
Concours bancaires et Autres passifs financiers		
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 301 577</b>	<b>2 626 287</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>2 301 577</b>	<b>2 626 287</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>13 285 203</b>	<b>13 551 584</b>

NEW BODY LINE S.A  
(Seamless Garments)  
Av. Ali Belhassen - BP N°45  
8190 Ezzaoua - 70311 - Tunisie

### III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde des capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	27 332	2 656	4 358 456	-	98 257	1 351 483	12 258 746
Affectation du résultat PV AGO du 27/06/2024	-	-	-	-	-	1 351 483	-	-	-1 351 483	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-1 275 120	-	-	-	-1 275 120
Solde des capitaux propres au 31/12/2023 après affectation	4 250 400	425 040	1 745 122	27 332	2 656	4 434 819	-	98 257	-	10 983 626

NEW BODY LINE S.A  
(Seamless Garments)  
Av. Ali Belhabibane BP N°45  
5199 Ezzahra - Mandra - Tunisie

#### IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseil d'administration
Mme. Hanène REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Président du Conseil d'Administration	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line  Enseignante à l'I.S.E.T.	-
M. Karim REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général de la société NEW Body Line  Gérant de la société WAT Tunisie  Président de la société LYTESS SAS	-
M. Nessim REJEB	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Directeur Général Adjoint de la société NEW Body Line	-
M. Hédi REJEB SFAR	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre	Membre du comité permanent d'audit de la société NEW Body Line  Retraité	-
M. HAMZA ABDELKADER	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BCT	-
M. Mahmoud Hafedh SNENE	Lui-même	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant	Retraité de la BIAT	-
Poste vacant	-	-	Membre représentant les actionnaires minoritaires	-	-

**NEW BODY LINE S.A**  
(Seamless Garments)  
Av. Ali Belhadj BP N°45  
5199 Ezzahra - Jendia - Tunisie